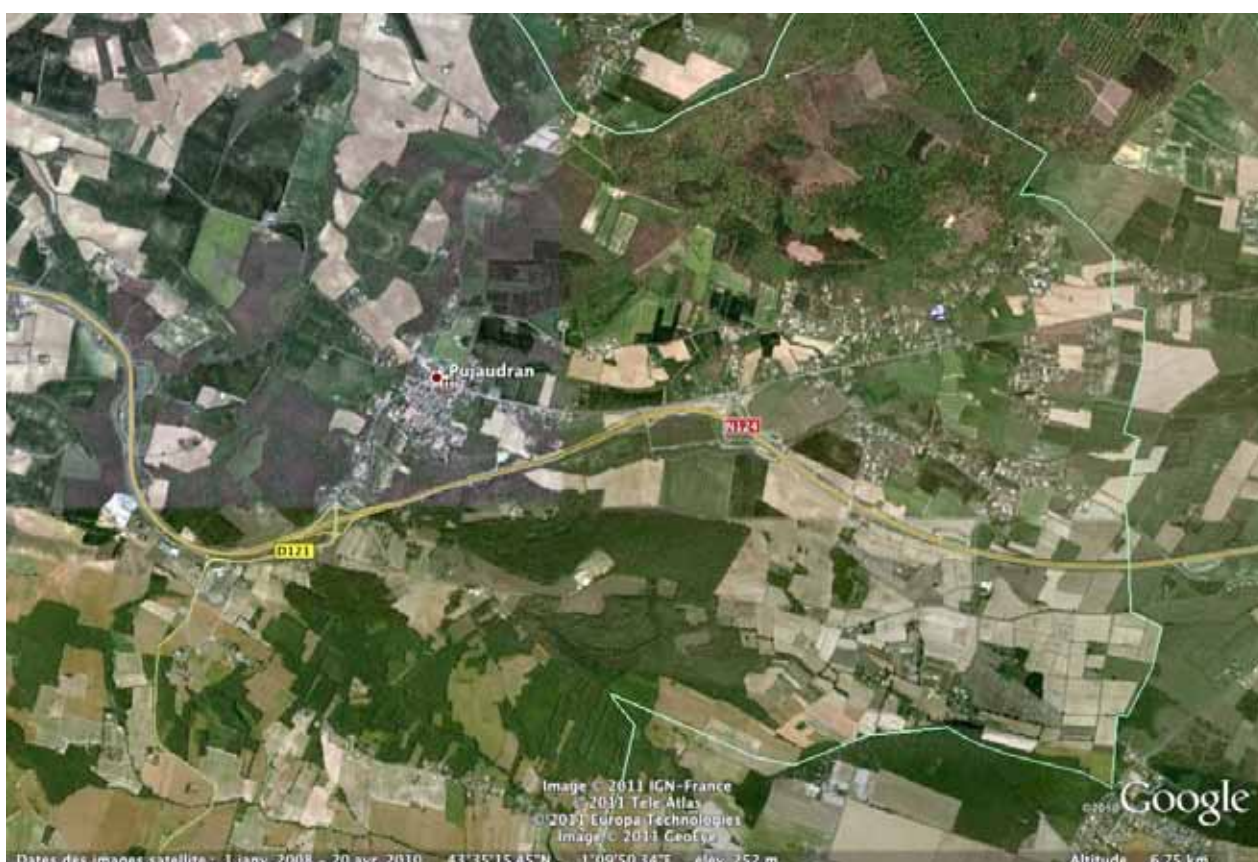




# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



# **Sommaire**

<b>Le mot du Maire</b>	<b>Page 3</b>
<b>Le risque Tempête</b>	<b>Page 4</b>
<b>Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)</b>	<b>Page 8</b>
<b>Le risque Inondation</b>	<b>Page 14</b>
<b>Autres risques</b>	<b>Page 16</b>
•Risque nucléaire	
•Risque sismique	
•Risque canicule	
•Risque neige/verglas	
<b>En cas d'urgence</b>	<b>Page 19</b>
<b>Où s'informer ?</b>	<b>Page 19</b>
<b>Notes personnelles</b>	<b>Page 20</b>

# **Le mot du Maire**

*La sécurité des habitants de Pujaudran est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.*

*Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.*

*Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.*

**Ce document ne concerne que les risques recensés sur la commune de PUJAUDRAN.**

**Il doit toujours rester dans votre habitation, même si vous déménagez ou si vous la vendez.**

**Gardez-le toujours à portée de la main en cas de besoin.**

*Ce « DICRIM » ne doit pas faire oublier les autres risques pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par la radio, la télévision ou internet. En parallèle, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est d'organiser la mobilisation de tous les moyens communaux, pour la sauvegarde des personnes et des biens, en fonction du risque survenu dans la commune.*

*Je vous souhaite une bonne lecture de ce document, en espérant que nous n'ayons jamais à mettre en pratique son contenu.*

**Le Maire**  
**Roger HEINIGER**



## LE RISQUE TEMPÊTE

### Les numéros d'urgence

Pompiers	18
Police ou Gendarmerie	17
Samu	15
Mairie de Pujaudran	05 6207 4019

### Où s'informer

Météo France	08 9971 0240
Radio France Bleu	90.5 FM
Radio France Inter	87.9 FM
Radio Sud Radio	102 FM

## PRÉSENTATION DU RISQUE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique. Elle se caractérise par :

- des vents violents supérieurs à 89Km/h
- des pluies soutenues voire violentes

Tout cela peut engendrer des inondations à l'intérieur des terres. Les dégâts peuvent être considérables.

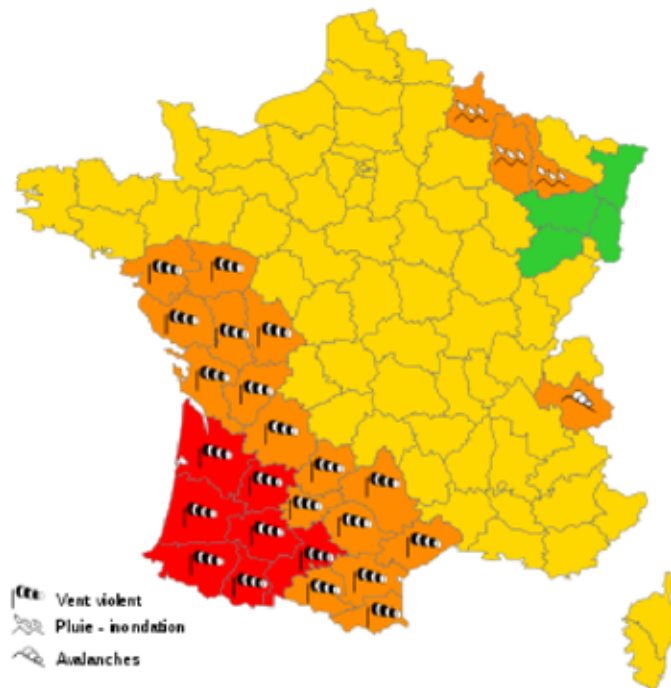
**Il s'agit d'un risque aléatoire qui peut survenir n'importe où, n'importe quand...**

Il faut rappeler que lors de la tempête du 24 Janvier 2009 des rafales de vent ont atteint 170 km/h, et occasionné de nombreux dégâts : humains et matériels (arbres déracinés, tuiles ou toitures arrachées, des foyers privés d'électricité et d'eau plusieurs jours durant, voitures endommagées...).

## Information préventive

- NIVEAU 1 (vert) :** Pas de vigilance
- NIVEAU 2 (jaune) :** Phénomène habituel dans la région, mais occasionnellement dangereux.
- NIVEAU 3 (orange) :** Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.
- NIVEAU 4 (rouge) :** Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

Tempête du 24 Janvier 2009 ⇒



## CONDUITE A TENIR :

*Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche et rester à l'abri.*



## ⇒ AVANT :

- Consulter les messages météo au **08 99 71 02 40**
- Rentrer les animaux ainsi que les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Prévoir des piles pour les postes radio

### Débrancher les appareils électriques

- Prévoir des bougies en cas de coupure de courant
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments
- Annuler toute sortie ou circulation en forêt et à proximité des cours d'eau et des étangs



### Fermer et verrouiller portes et volets

- Dans la mesure du possible se munir d'un téléphone filaire (ne nécessitant pas d'énergie électrique, par exemple anciens téléphones à cadran)
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision



**Ecouter le radio pour s'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (France Bleu 90.5 MHz, France Inter 87.9 MHz et Sud Radio 102 MHz)**

## ⇒ PENDANT :

- Rejoindre au plus tôt un endroit abrité
- Ne pas sortir et attendre la fin de la tempête
- Éviter de se déplacer, si vous êtes en voiture rouler lentement

**Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.**  
**Libérer les lignes pour les services de secours.**



N.B : l'école de Pujaudran a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (PPMS)

## ⇒ APRÈS :

- Ne pas s'approcher ni toucher les câbles électriques tombés au sol.
- En cas de coupure de la distribution d'eau potable, ne pas la consommer sans l'autorisation des services compétents. Ne pas consommer l'eau d'un captage privé.
- S'assurer de l'absence de tout danger autour de la maison.

**RESTEZ VIGILANTS : CE N'EST PAS PARCE QUE LE VENT NE SOUFFLE PLUS QUE TOUT DANGER EST ÉCARTÉ. EN EFFET DES BRANCHES, TUILES, ARBRES OU AUTRES OBJETS DIVERS PEUVENT ENCORE TOMBER ET ÊTRE DANGEREUX.**



# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

## Les numéros d'urgence

Pompiers	18
Police ou Gendarmerie	17
Samu	15
Mairie de Pujaudran	05 6207 4019
Urgences TIGF	0800 028 800

## Où s'informer ?

Radio France Bleu	90.5 FM
Radio France Inter	87.9 FM
Radio Sud Radio	102 FM

## PRÉSENTATION DU RISQUE

Les pollutions accidentelles, l'incendie, l'explosion, et les fuites toxiques constituent les risques liés au transport de matières dangereuses par voie routière et canalisation.

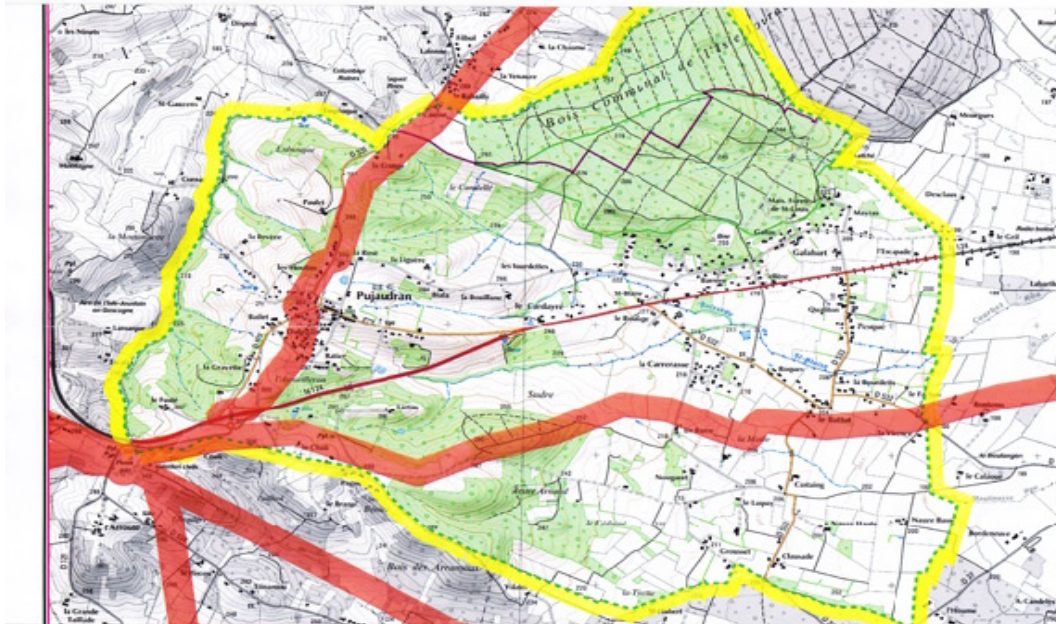
### Manifestation du risque sur la commune de Pujaudran

*La commune n'est pas concernée par le risque TMD routier selon les services de la Préfecture. Cependant, l'axe routier 2x2 voies Toulouse-Auch (N124) et les Départementales qui traversent la commune ne sont pas à l'abri d'un accident impliquant un véhicule transportant des produits dangereux (par exemple camion citerne de Gaz ou de fuel).*

**La commune est concernée par le risque TMD canalisations de gaz. Le territoire de la commune est traversé par des canalisations de gaz : Gaz du Sud Ouest, AXE LUSSAGNET TOULOUSE**



Vous trouverez le tracé des conduites de gaz à travers la commune sur le plan ci-dessous.



Les canalisations de transport de gaz sont repérées sur le terrain par des bornes jaunes que l'on trouve à chaque changement de direction et approximativement tous les 300 mètres en ligne droite. Les installations de transport par canalisations souterraines font l'objet de la part de Gaz du Sud Ouest (GSO) de **Plan de Surveillance et d'intervention (PSI)** en vue de réduire les probabilités d'agression externes involontaires et de réagir efficacement en cas d'incidents. Une zone de sécurité de **100 mètres** est imposée de part et d'autre de la canalisation sur toute sa longueur (zone rouge sur la carte).

### **L'alerte et l'organisation des secours**

**Si vous êtes témoins d'un incident, appeler le numéro vert suivant 0800 028 800 et prévenez ensuite les pompiers, les services de la gendarmerie en signalant le plus précisément possible le lieu.**

En cas d'urgence (évacuation et sécurisation d'un quartier), le dispositif sera renforcé par les pompiers, les gendarmes et la Mairie. Des mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relèvement des populations seront mises en place.

## **CONDUITE A TENIR**

### **⇒ PENDANT :**

- Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (allumette, bougie, cuisinière, chauffage au gaz).

- Ne pas mettre en fonctionnement un appareil électrique (risque d'étincelle)
- En cas de feu, évacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres le plus rapidement. Evacuer la zone dans une direction différente des fumées dégagées.
- En cas de fuite, vous confiner, c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrant soigneusement les ouvertures y compris les aérations après avoir arrêté la ventilation, la climatisation et réduit le chauffage.
- Suivre le cas échéant, les consignes spécifiques des autorités.
- Ne pas chercher à récupérer vos enfants à l'école, les éducateurs étant chargés de leur sécurité et connaissant les consignes à suivre. L'école de Pujaudran a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sureté face aux risques majeurs (PPMS).
- Vous tenir à l'écoute de France Bleu (90.5 Mhz) , France Inter (87,9 Mhz) et Sud Radio (102 Mhz).
- Ne pas téléphoner afin de ne pas bloquer les standards des services de secours.



## ⇒ **APRÈS LA LEVÉE DE L'ALERTE :**

- **Ne pas consommer l'eau du robinet ni celle d'un captage privé sans l'autorisation des services compétents**
- **Ne pas consommer des légumes du jardin sans autorisation car ils peuvent stocker des particules toxiques**
- **Libérer les baies et bouches d'aération**

**ATTENTION : Si vous êtes témoin d'un accident, donnez l'alerte :**

**18 pompiers**

**17 police ou gendarmerie**

**15 SAMU**

**Urgence TIGF : 0 800 028 800**

***(pour accident sur canalisations de gaz uniquement)***

**En précisant si possible :**

**Le lieu exact**

**La nature du sinistre**

**Le nombre de victimes**

**Les codes du produit**

## Plaques signalétiques de danger sur les véhicules de transport de matières dangereuses

Les matières dangereuses sont réparties dans différentes classes. Les plaques signalétiques permettent d'identifier rapidement la nature du danger et la nature du produit. Cette plaque est en forme de losange et mesure 30x30cm.

Dangers divers



Comburant



Liquide ou Solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Gaz ou liquide inflammable



Solide inflammable



Inflammation spontanée



Risque d'explosion



Gaz comprimé



Matières Gaz ou Corrosives



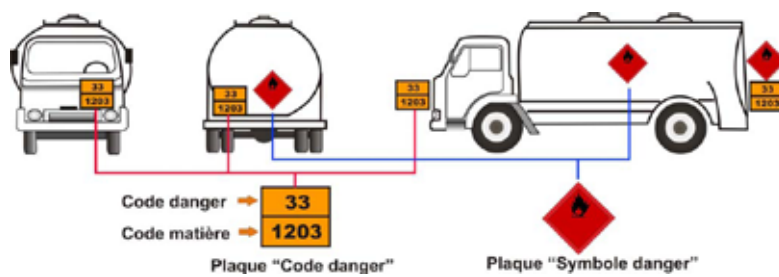
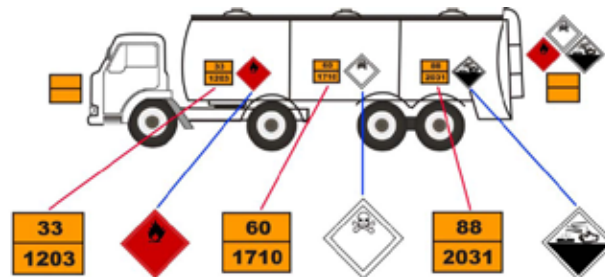
Matière infectée



Matière ou gaz toxique



Matière radio active



## LES NOUVEAUX PICTOGRAMMES DE DANGER SUR LES EMBALLAGES DE PRODUITS

Le nouveau système, mettant en oeuvre les recommandations internationales du Système général harmonisé, va progressivement remplacer le système européen préexistant. Il s'applique désormais de façon obligatoire depuis décembre 2010 pour les substances et à partir de 2015 pour les mélanges. Ci-dessous, en jaune, les anciens symboles. Les losanges encadrés de rouge représentent les nouveaux symboles équivalents.





# LE RISQUE INONDATION

## Les numéros d'urgence

Pompiers	18
Gendarmerie ou police	17
SAMU	15
Mairie de Pujaudran	05 6207 4019

## Où S'informer ?

Radio France Bleu	90.5 FM
Radio France Inter	87.9 FM
Radio Sud Radio	102 FM

## PRÉSENTATION DU RISQUE

L'inondation est une montée des eaux due à une augmentation de débit des cours d'eau lors de pluies importantes.

### Manifestation du risque sur la commune de Pujaudran

L'entretien régulier des cours d'eau limite l'impact des crues, néanmoins notre commune est soumise à un risque d'inondation de plaine le long des cours d'eau de Saint Blaise et de Lartus. Les zones inondables sont définies sur la carte ci-dessous en bleu:



Cette zone ne peut faire l'objet de crue importante et n'est pas l'objet d'un plan vigie-crue, mais les habitations situées dans cette zone peuvent être inondées en cas de pluies importantes et soutenues.

### L'alerte et l'organisation des secours

En fonction de la situation, la Mairie mettra les mesures nécessaires à l'évacuation, l'accueil ou le relogement des populations.

## CONDUITE A TENIR :

### Rentrer dans le bâtiment le plus proche

#### ⇒ AVANT :

- Mettre à l'abri les objets et documents de valeur (papiers personnels).
- Fermer les portes et les fenêtres.
- Prévoir un éventuel repli des personnes hors zone inondable ou monter à l'étage.



### Monter dans les étages

#### ⇒ PENDANT :

- Couper l'électricité et le gaz.
- Rester à l'écoute des radios locales et appliquer les consignes des autorités.
- Ne pas se déplacer sauf sur ordre des autorités ou des services de secours.



### Couper l'électricité et le gaz

Ne consommer l'eau du réseau ou d'un captage privé qu'après autorisation des services compétents.



#### ⇒ APRÈS :

- Aérer les pièces ; désinfecter à l'eau de Javel.
- Ne rétablir le courant que si les locaux sont secs.
- Chauffer dès que possible.

**Libérer les lignes dès que possible pour les services de secours.**

**Ne pas aller chercher les enfants à l'école.**

**Leur prise en charge sera assurée par le personnel compétent.**

**ATTENTION : un véhicule ne constitue en rien un moyen de protection efficace. Au contraire, 30 cm d'eau suffisent à soulever et emporter une voiture. Le fait de ne pas vous déplacer pendant une inondation (sauf évacuation) et le respect des consignes données par les autorités ou les services de secours garantiront votre sécurité**

## AUTRES RISQUES

### Les numéros d'urgence

Pompiers	18
Gendarmerie ou police	17
SAMU	15
Mairie de Pujaudran	05 6207 4019

### Où S'informer ?

Radio France Bleu	90.5 FM
Radio France Inter	87.9 FM
Radio Sud Radio	102 FM

## RISQUES TECHNOLOGIQUES :

### • **RISQUE NUCLÉAIRE**

La commune de Pujaudran n'est pas concernée par le Plan de Prévention des Risques Industriels (PPRI) spécifique à la centrale nucléaire de GOLFECH.

Néanmoins, le département du GERS a mis en place un plan IODE. Des pilules d'Iode sont disponibles au chef lieu de canton (L'Isle Jourdain) et seront distribués dans les 10 heures qui suivent l'alerte donnée par la préfecture, par la municipalité, avec l'ordre de priorité suivant :

- 1.Enfants et femmes enceintes
- 2.Personnes âgées et fragiles
- 3.Reste de la population

**En cas d'accident nucléaire ayant des conséquences sur la commune, suivez les consignes des autorités en matière de consommation d'eau, d'aliments ainsi que les consignes d'hygiène.**



# **RISQUES NATURELS :**

## **• RISQUE SISMIQUE**

La commune de Pujaudran est située dans une zone de **risque sismique très faible**. Il n'y pas de préconisations spécifiques pour ce type de risque. Rappelons, malgré tout, quelques attitudes à adopter en cas de séisme :

### **Conduite à tenir:**

#### **⇒ QUE FAIRE PENDANT UNE SECOUSSE ?**

##### **Si on est dans un bâtiment :**

- Ne pas tenter de sortir.
- S'abriter sous une table solide, un bureau ou un lit massif et attendre la fin de la secousse.
- S'éloigner des baies vitrées, des fenêtres.

##### **Si on est dans la rue :**

- Se tenir à l'écart des bâtiments, pour éviter les chutes d'objets (cheminées, tuiles...).
- Rester au milieu des rues ou dans les espaces libres.
- Ne pas rester sous des fils électriques.

##### **Si on est en voiture :**

- Arrêter le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber.
- Arrêter le moteur, ne pas descendre et attendre la fin de la secousse.

#### **⇒ QUE FAIRE APRES UNE SECOUSSE ?**

##### **Si on est dans un bâtiment :**

- Couper le gaz, l'électricité et l'eau.
- Ne pas allumer de feux à flammes nues (allumettes, briquets). Ne pas fumer. En cas de fuite de gaz décelée à l'odeur, ouvrir les portes et les fenêtres et avertir les services de secours.
- Evacuer l'immeuble. Ne pas utiliser l'ascenseur.

##### **Si on est dans la rue :**

- S'éloigner de toute construction. Se diriger vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils électriques qui pendent.
- Redouter les répliques de séismes qui peuvent, quelques heures plus tard, entraîner la ruine des constructions ébranlées par la secousse principale.
- Ne pas allumer de feux à flammes nues (allumettes, briquets). Ne pas fumer.
- Prendre contact avec ses voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ceux-ci sont pris en charge dans les conditions de sécurité totales par le personnel de l'établissement. L'augmentation du trafic risque d'entraver la progression des secours.
- Ecouter la radio – France Bleu ( 90.5 Mhz) ou France Inter (87.9 Mhz) ou Sun Radio (102 Mhz )  
– pour connaître les consignes diffusées par la Préfecture ou les services de secours.
- Ne pas revenir dans les constructions de la zone sinistrée sans l'accord des autorités.
- Ne téléphoner aux services d'urgence qu'en cas d'extrême nécessité, pour éviter d'encombrer les lignes.

## • RISQUE CANICULE

La préfecture du Gers met en place un plan canicule chaque année pour porter assistance aux personnes fragiles et isolées en cas de fortes canicules durant les périodes estivales.

Ce plan canicule comporte 3 niveaux :

**Niveau 1** : Veille saisonnière du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Août

**Niveau 2** : Mise en garde et actions : prévision de 24 à 72 heures d'une vague de chaleur

**Niveau 3** : Mobilisation maximale : canicule avec impact sanitaire important

En prévision d'une canicule, la municipalité :

- Recense les personnes vulnérables sur le territoire de la commune
- S'assure de la préparation des services intervenant auprès des personnes vivant à domicile
- Identifie les lieux rafraîchis sur la commune
- Diffuse les messages de recommandation

Pour les niveaux 2 et 3, elle met en place les actions nécessaires définies dans le plan.

Pour plus d'informations sur la canicule, ses risques et les précautions à prendre, un numéro à retenir « canicule info service » 0800 06 66 66, du lundi au samedi, de 8h à 20h, entre le 1er juin et le 31 août.

## • RISQUE NEIGE/VERGLAS

La commune de Pujaudran peut occasionnellement subir des tempêtes de neige et des températures basses, bloquant la circulation sur certaines voies. Sur les axes principaux (N124 et départementales), les services de l'état ou du département peuvent procéder à un déblayage et une sécurisation de la voirie dans les heures qui suivent, néanmoins certains chemins communaux peuvent être impropres à toutes circulations plusieurs jours comme cela s'est produit à 2 occasions durant l'hiver 2010. Les habitants vivant dans des demeures isolées le long de ces voies peuvent être bloqués sans possibilité de transport et sans possibilité de ravitaillement. Une rupture de l'alimentation électrique peut être concomitante, privant les habitants de chauffage et d'éclairage.

Dans ce cas prévenir la mairie qui mettra en place les mesures pour vous porter assistance.

## Conduite à tenir :

- Eviter les déplacements avec des véhicules
- Ne pas utiliser son véhicule sur les routes enneigées et/ou verglacées sauf si équipements spécifiques
- Avant de s'engager sur une voie, constater à pied l'état de la chaussée
- Ecouter la radio : France Bleu ( 90.5 Mhz), France Inter (87.9 Mhz) ou Sud Radio (102 Mhz)

## ***EN CAS D'URGENCE***

<u>Pompiers</u>	<u>18</u>
<u>Gendarmerie/Police</u>	<u>17</u>
<u>SAMU</u>	<u>15</u>
<u>N° D'URGENCE EUROPÉEN</u>	<u>112</u>

## ***OÙ S'INFORMER***

- Mairie de Pujaudran : 05 62 07 40 19
- Préfecture du Gers – Service Interministériel des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile (SIACEDPC) :  
05 62 61 44 00
- Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (DDISIS) :  
05 62 67 42 40
- Direction Départementale des Territoires du Gers (DDT32) :  
05 62 61 46 46
- Centre anti-poison et de toxicovigilance de Toulouse : 05 61 77 74 47
- Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO), District Ouest, Auch : 05 62 67 21 21
- ERDF Gimont : 08 10 33 30 33
- Syndicat des eaux de La Barousse et du Comminges : 05 62 00 80 60
- Météo France : 08 99 71 02 40
- Canicule info service : 08 00 06 66 66

Et en écoutant :	FRANCE BLEU	90.5 FM
	FRANCE INTER	87,9 FM
	SUD RADIO	102 FM

